

## Groupe Baumgartner Holding S.A.

### Obligation de déclarer selon article 20 et 21 de la loi sur les bourses (LBVM)

Au sens de l'article 21 de la LBVM, la société Groupe Baumgartner Holding S.A. à Crissier indique avoir reçu le 15 juillet 2008:

↔ une communication selon laquelle, le **Kloster Heiligkreuz**, Lindencham, 6330 Cham, a franchi à la baisse le seuil de 3% des actions nominatives, suite à leur acceptation de l'OPA de BBC Group et à l'aliénation de leurs actions intervenue le 26 mai 2008 avec transfert le 9 juin 2008.

La personne de contact est M. Michael Imhof, Zurich – téléphone 044 224 30 80.

Crissier, le 15 juillet 2008

Groupe Baumgartner Holding S.A.

320264